

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL20200099

Présents : 31

Votants : 33

Objet : Marché public global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Ville de DOURDAN – Attribution du marché

Le jeudi 17 septembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Nadia LOUGHSALA – Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Nassima SEMSARI – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle AMAND

Le conseil municipal entend l'exposé de Benoît PANOT.

Une étude technique et financière a été effectuée par la société EECI (AMO pour la Commune) sur le choix du type de contrat de maintenance pour le renouvellement de ce marché. La Commune a choisi de réitérer le contrat de maintenance de type « performance énergétique » pour une durée de 9 ans ferme.

Le présent marché n'est pas alloti et n'est pas décomposé en tranche. Il comprend une phase de modernisation-réalisation d'une part, une phase d'exploitation-maintenance d'autre part.

Au titre du futur marché, le titulaire assurera les prestations suivantes :

- G0 : Gestion administrative du Marché
- G1 : Gestion administrative de l'énergie
- G2 : Gestion – Entretien - Maintenance à garantie de résultats des ouvrages
- G3 NP (Non Programmé) : Gestion des Sinistres-Vandalisme.
- G3 P (Programmé) : Gestion de l'évolution du patrimoine
- G4 : Travaux d'amélioration/modernisation/reconstruction du patrimoine
- G6 : Géolocalisation des réseaux aériens et souterrains.

Le marché est fixé par un prix global et forfaitaire annuel pour les postes G0, G1, G2 et G4 et G6 et par bordereau de prix unitaires pour les prestations hors forfait (G3 NP et G3 P).

Pour la gestion des sinistres et vandalismes (G3 NP), il est prévu un plafond maximum annuel de 29 150,00 € HT.

Pour la gestion de l'évolution du patrimoine de la commune (G3 P), il est prévu un plafond maximum annuel de 29 150,00 € HT.

Une consultation en procédure adaptée restreinte a été lancée le 19 novembre 2019 avec une remise des candidatures fixée au 13 décembre 2019 et une remise des offres fixée au 27 avril 2020.

Trois sociétés ont présenté une candidature dans les délais et ont été retenues :

- société PRUNEVILLE,
- société EIFFAGE ENERGIE IDF,
- société SATELEC.

Pour la phase « offre », seule la société EIFFAGE ENERGIE a remis une proposition.

Après négociation, il ressort de l'analyse des offres que la société EIFFAGE ENERGIE IDF propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour ce marché. Le tableau récapitulatif des montants du marché est joint en annexe.

Le rapport d'analyse des offres est tenu à disposition des Conseillers Municipaux auprès du service Marchés Publics en Mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et son article R. 2123-1,

Vu l'avis de la commission « Aménagement du territoire et développement économique » du 2 septembre 2020,

Considérant que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée avec négociation, en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique, avec publication par voie internet sur le profil acheteur de la collectivité et sur LE MONITEUR et le site MarchésOnline.com,

Considérant que trois offres ont été enregistrées et retenues pour la phase « candidature » (société PRUNEVILLE, société EIFFAGE ENERGIE IDF, société SATELEC),

Considérant que seule la société EIFFAGE ENERGIE IDF a remis une offre dans les délais impartis et que celle-ci a été retenue pour la phase « offre »,

Considérant que le marché a une durée de 9 ans, à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations,

Considérant qu'après analyse, le bureau d'études EECI propose de retenir l'offre de la société EIFFAGE ENERGIE IDF comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total forfaitaire de 1 331 588,45 HT€ (pour les prestations G0, G1, G2, G4 et G6),

Considérant que le marché prévoit des prestations hors forfait (à bons de commande) dont le montant total maximum est de 262 350,00 €HT pour le G3 NP, et de 236 250,00 €HT pour le G3 P,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par :

- **32 voix POUR :** Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION + le pouvoir de Maxime FAUSSET-VANNIER – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT - Mohamed MOURDI + le pouvoir de Sabrina BERSY – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN - Nadia LOUGHSALA - Barbara FAUSSET - Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Nassima SEMSARI - Marie LEPRETRE – Fabrice BARON,
 - **1 voix CONTRE :** Eric POUBANNE.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces afférentes au marché avec la société EIFFAGE ENERGIE IDF sise 14/16 rue Gustave Eiffel - 91100 CORBEIL-ESSONNES,
 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le cas échéant tout avenant inférieur à 15% du montant global du marché,
 - **de dire** que les crédits sont inscrits au budget en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 25 SEP. 2020

- **Transmis au représentant de l'Etat**

